

Collège Commandant Cousteau
Avenue de la Plantade
13340 - ROGNAC

Monsieur le Premier ministre

OBJET : réforme des retraites et revalorisation des traitements

Monsieur le Premier Ministre

Les personnels du Collège Commandant Cousteau de Rognac, réunis en Assemblée Générale ce jeudi 7 novembre 2019, souhaiteraient vous informer de leur profonde inquiétude quant aux préconisations du Haut Commissaire à la réforme des retraites, Monsieur Jean-Paul Delevoye, visant à instaurer un système *universel* de cotisation par point.

En liquidant définitivement notre système actuel par répartition - édifié à la Libération sur le principe supérieur de solidarité et déjà dégradé par des décennies de réformes successives - les propositions de J.P. Delevoye provoqueront inéluctablement une diminution drastique du niveau de nos pensions.

En effet, l'objectif affiché de contenir les dépenses à 14% du produit intérieur brut (PIB) ne peut qu'engendrer une diminution de la valeur *de service* des points acquis, avec pour conséquence un effondrement du niveau de nos retraites... Nous n'acceptons pas de subir un sort semblable aux travailleurs suédois contraints, avec un tel mécanisme, de partir désormais en retraite avec 53% seulement du dernier salaire perçu !

Car, dans de telles conditions, seules des stratégies individuelles par capitalisation – pour celles et ceux qui, du moins, le pourront – seront susceptibles d'assurer un revenu de remplacement décent. Et nul n'ignore les périls immenses qui menaceront ce capital épargné, comme en témoignent les crises de 1987, de 1993 ou encore de 2008 !

Les propositions de J.P. Delevoye sont d'autant plus inacceptables que des richesses immenses sont englouties dans une politique stérile d'exonération de cotisations – pour un montant de près de 25 milliards d'euros cette année – qui diminue la part *socialisée* de notre rémunération et asphyxie notre Sécurité Sociale au seul profit d'une minorité de privilégiés.

En conséquence, Monsieur le Premier ministre, nous vous demandons :

- de renoncer définitivement à l'instauration d'un système *universel* de cotisation par point.
- de consentir à une revalorisation immédiat de 20 % du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) et *en conséquence* à une réévaluation des traitements indiciaires.

En l'absence de réponse favorable de votre part d'ici le jeudi 28 novembre 2019, nous nous réservons le droit de participer à la grève interprofessionnelle reconductible à compter du 5 décembre prochain.

Dans l'espoir que nos revendications soient satisfaites, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.